Réunion de Conseil Municipal

Mardi 31 mai 2022

Présents : Véronique BARTHOULOT, Myriam CAILLE, Jean-Pierre CALI, David CHATELAIN, Jérôme CHEVALIER, Franck DOMEC, Vanessa GUINCHARD, Ludovic LAMBERT, Sylvain LAURENT, Charles MONNET, Emilie OUDOT, David PRETRE, Thomas TOURNIER, et Franck VILLEMAIN

Excusés : Bernard BROGNARD, Emilie OUDOT

Absent : Sylvain LAURENT

Secrétaire de séance : Jean- Pierre CALI

---

1. Approbation du compte rendu de la réunion de Conseil Municipal du 03 mai 2022 :

Le compte rendu de la réunion de Conseil Municipal du 03 mai 2022 est approuvé à l'unanimité par le Conseil Municipal.

2. Recrutement d'une vendeuse (agent contractuel) sur un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité

Le Conseil Municipal ;

Vu la démission d'une vendeuse au Ptit Mag ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3.I-1°,

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité à savoir du 30 mai 2022 au 10 juin 2022 ;

Sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré ;

DECIDE :

Le recrutement d'un agent contractuel pour le poste de vendeuse pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité du 30 mai au 10 juin 2022 inclus.

Cet agent assurera des fonctions de vendeuse à temps non-complet pour une durée hebdomadaire de service de 30/35ème .

La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut 382.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Au 11 juin le poste de vendeuse sera vacant et le nouvel agent pourra donc être nommé sur ce poste pour un CDD (30/35ème, IM382) jusqu'au 31 août 2023.

A l'unanimité, le conseil municipal valide ce contrat.

3. Subventions aux associations :

Associations de Frambouhans

Après l'étude de la commission « Vie associative » et l'analyse des différents questionnaires retournés par les associations, il est proposé d'octroyer les subventions de fonctionnement suivantes :

- ◊ A.C.C.A. (Chasse) 160.00 €
- ◊ Les Ailes de la Cendrée 160.00 €
- ◊ Club de l'amitié 160.00 €
- ◊ Le Muppet's Band 160.00 €
- ◊ A.S.F. (Foot) 15 € par licencié de – de 18 ans, soit 49 licenciés x 15 = 735.00 €
- ◊ GAF 610.00 € sachant que l'intégralité de cette somme est retenue suite à l'achat d'un chapiteau en 2017.
- ◊ LES PETITS ECOLIERS 5.00 € par enfant scolarisés à FRAMBOUHANS, soit 110 élèves x 5 = 550.00 € sachant que 360.00 € sont retenus suite au contrôle des jeux dans la cours de l'école financé par l'association.

Le Conseil Municipal valide les propositions à l'unanimité, un courrier sera envoyé aux associations.

Associations extérieures à Frambouhans

Suite à la demande de subvention de CAVALCADE PRODUCTION du Russey, qui organise en collaboration avec la commune le FRAMBOUCAN le vendredi 16 juillet 2022 et samedi 17 juillet 2022 à Frambouhans, la commission « Vie associative » propose d'attribuer une subvention de 3 000.00 €.

Suite à la demande de subvention de la JEANNE D'ARC de Maîche, et après étude de leur dossier qui concerne 6 enfants de moins de 18 ans de notre commune, la commission « Vie associative » propose d'attribuer une subvention à hauteur de 15 € par enfant de moins de 18 ans soit 90.00 €.

Suite à la demande de subvention du Tennis Club de Maîche, et après étude de leur dossier qui concerne 5 enfants de moins de 18 ans de notre commune, la commission « Vie associative » propose d'attribuer une subvention à hauteur de 15 € par enfant de moins de 18 ans soit 75.00 €.

Suite à la demande de l'ADMR, le responsable de la Commission « Vie associative » informe le Conseil Municipal que les quatre communes (Frambouhans, Les Ecorces, Fournet-Blancheroche et Charquemont) versent la même quote-part à savoir 0.90 € par habitant soit 832.50 € équivalent à l'avis population INSEE du 1er janvier 2022 qui est de 925 habitants.

En contrepartie de la disponibilité de l'Harmonie de Maîche au cours de la Cérémonie du 11 novembre, la commission « Vie associative » propose d'attribuer une subvention de 160.00 € à cette association.

En contrepartie de la disponibilité de la section des Anciens Combattants de Maiche au cours de la Cérémonie du 11 novembre, la commission « Vie associative » propose d'attribuer une subvention de 160.00 € à cette association.

Le Conseil Municipal valide les propositions à l'unanimité, un courrier sera envoyé aux associations.

Associations à but caritatif ou humanitaire extérieures à Frambouhans

Afin de poursuivre la politique adoptée depuis plusieurs années concernant les associations à but caritatif ou humanitaire extérieures à FRAMBOUHANS, à savoir allouer un montant de 100.00 € à une association différente chaque année, la commission « Vie associative » propose d'attribuer une subvention de 100.00 € à l'Association Les Restos du Coeur.

Le Conseil Municipal valide la proposition à l'unanimité, un courrier sera envoyé à l'association.

4. Réservations de terrain au lotissement « Aux Echanges » :

Réservation 2023 :

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de M. PARATTE Charly et NAPPEY Célia qui souhaite réserver la parcelle n° 12 d'une superficie de 695 m² située au lotissement « Aux Echanges ».

Après délibération à l'unanimité, le conseil municipal valide la proposition, un courrier sera envoyé aux intéressés.

5. Validation de devis :

Commission voirie :

Monsieur l'adjoint expose au Conseil Municipal le besoin de réaliser des travaux d'entretien de la voirie sur une partie du territoire de la commune. Ces travaux permettront le rebouchage des parties de voirie « faïencées » ou « fissurées » par l'application d'un enduit superficiel.
Après analyse de la commission, Monsieur l'adjoint propose de retenir l'entreprise VERMOT de Gilley (25650) pour un montant de 6 448,62 € HT.

Après délibération à 13 voix pour et 1 abstention, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer les devis.

Commission forêt :

Monsieur l'adjoint expose au Conseil Municipal les travaux forestiers suite au contrat « GROS BOIS » dans la parcelle 7. Il propose de signer le devis réalisé par l'ONF qui consiste réaliser l'appel d'offres pour s'octroyer les services d'un bucheron, à suivre et réceptionner le chantier pour le compte de la commune. Le montant du devis s'élève à 900,00 € HT.

Après délibération à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer le devis.

Monsieur l'adjoint expose au Conseil Municipal les travaux forestiers suite au contrat « CHABLIS » sur l'ensemble des parcelles. Il propose de signer le devis réalisé par l'ONF qui consiste réaliser le contrôle avant réception (cubage et classement des bois). Le montant du devis s'élève à 700,00 € HT.

Après délibération à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer le devis.

Commission Le P'tit Mag :

Monsieur l'adjoint expose au Conseil Municipal le souhait de la municipalité de réaliser des travaux au P'tit Mag dans le but de le rendre plus attractif.
Après demande de devis et étude de la commission, Monsieur l'adjoint propose de retenir les entreprises :

- MENUISERIE JACQUOT des Ecorces (25140) pour les travaux de fabrication et pose d'un compteur et meubles de rangement pour un montant de 11 725,40 € HT,

Après délibération à l'unanimité, le Conseil Municipal valide le devis et autorise Monsieur le Maire à le signer.

6. Décision modificative N°2 :

Pour permettre le paiement de la facture concernant l'achat de 3 tableaux numériques pour l'école, il convient d'augmenter le compte D2188-112.

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 20 : Dépenses Imprévus Investissements	4 500.00 €	
TOTAL D 011 : Dépenses Imprévus	**4 500.00 €**	
D 2188-112 : Investissement scolaire		4 500.00 €
TOTAL D 21 : Investissement scolaire		**4 500.00 €**

Après délibération à l'unanimité, le Conseil Municipal valide la proposition.

7. Emprunt budget Lotissement « Aux Echanges » :

Monsieur le Maire, après avoir rencontré et pris connaissance des propositions remises par les différentes banques ayant répondu, et après avoir délibéré à l'unanimité, décide de contracter auprès de la Banque Populaire un emprunt dont les caractéristiques sont lui suivantes :

ORGANISME	BANQUE POPULAIRE
CARACTERISTIQUES DU PRÊT	Taux fixe non révisable avec 1 échéance avancée
Montant du Prêt	700 000 €
Durée	5 ans
Taux fixe	0.820 %
Montant échéance (au nombre de 5) 1 ère éch avancée	142 491.95 €
Périodicité	Annuelle
Montant total des intérêts	12 459.75 €
Frais, commission et parts sociales	500.00 €

La séance est levée à 21h30.

CONSEIL MUNICIPAL DE FRAMBOUHANS

Réunion du 31 mai 2022

Questions diverses

Information n° 1 :

Organisation de la fête de la musique
Madame l'adjointe en charge de la commission « Vie associative et évènements » informe le conseil municipal de l'organisation de la fête de la musique qui aura lieu le vendredi 17 juin 2022 au soir sur le parking de la Mairie

Information n° 2 :

Organisation du Comice du plateau de Maiche
Madame l'adjointe en charge de la commission « Vie associative et évènements » informe le conseil municipal de l'organisation du Comice du Plateau de Maiche qui aura lieu à Frambouhans le samedi 01 octobre 2022 sur les terrains communaux à l'arrière de la Mairie et de la salle des fêtes.

Information n° 3 :

Information n° 4 :

Information n° 5 :

Information n° 6 :